



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230309-DBC20230309_04-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

N° DBC 20230309-04

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 02 mars 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 09 Mars 2023 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Patrice BION, Daniel BERTHUCAT, Claude GOUILLON-CHENOT, Serge THEALLIER, Pierre ROZE.

Membres du Bureau absents excusés :

Bernard LORTON, Didier ROMEUF (*représente par Christophe DOS SANTOS*), Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (*représenté par Patrice BION*), Éric CABROLIER, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONVENTION D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE ET UN
BENEVOLE**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Le Centre Social Intercommunal coordonne le Dispositif de Réussite Educative (DRE) et le Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ces dispositifs permettent aux enfants et familles rencontrant des fragilités d'être suivis individuellement et orientés vers des réponses adaptées selon les problématiques repérées (santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives et/ou de loisirs); réponses qui peuvent alors être apportées par la mise en place d'actions, hors temps scolaire, s'appuyant essentiellement sur les services de droit commun mais nécessitant parfois la création d'actions spécifiques dans le cadre d'un travail partenarial avec la communauté éducative, les partenaires sociaux et les acteurs associatifs.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

22

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 23

AR Prefecture

063-200070712-20230309-DBC20230309_04-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

La mise en œuvre de certaines actions nécessite de faire appel à des bénévoles.

Afin de formaliser les responsabilités et obligations des deux parties, les modalités de la collaboration ainsi que de clarifier les modalités de couverture des risques liés à l'engagement bénévole, il est nécessaire d'établir, de façon individuelle, une convention d'engagements réciproques entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la personne bénévole.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature d'une convention d'engagements réciproques,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette action.

TOTAL VOTANTS : 23	Membres présents : 22	Membres représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	Pour : 23		Contre : 0
Abstentions : 0			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

